

## DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

TEL. 05.53.64.81.01 / 06.80.47.31.01

MAIL : mchinzi@mairie-marmande.fr

---

### QUARTIER BEYSSAC

### COMPTE-RENDU DE RENCONTRE DE QUARTIER

---

LUNDI 1<sup>er</sup> JUIN 2026

---

Lieu : Maison de quartier de Beyssac

Début de la rencontre : 18h

Fin de la rencontre : 20h30

En présence de :

- 26 habitants et représentants associatifs
- Élus de la majorité :
  - Joël Hocquelet, Maire
  - Emilie Marot, Conseillère déléguée spéciale au dialogue citoyen et à la démocratie participative
  - Véronique Broutet, Conseillère déléguée aux budgets annexes, aux énergies et aux mobilités douces
  - Michel Ceruti, Conseiller délégué au quotidien des marmandais
  - Alain Pascal, Adjoint au Maire aux espaces publics et aux bâtiments
  - Pierre-Yves Chauffournier, Conseiller délégué aux arts numériques, à la médiation culturelle et au sport
  - Luc Faisandier, Conseiller délégué spécial à la sécurité et à la tranquillité publique
- Élus de l'opposition (Un nouveau cap pour Marmande) : André Belacel, Christelle Bonnet
- Les agents mairie : Marie Chinzi, Julie Marot

Ordre du jour :

- Rencontre avec les élus
- Temps d'échange avec les habitants sur la vie du quartier

---

### SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- **Avenue Condorcet** : Il a été souligné que les automobilistes circulent à une vitesse excessive sur l'Avenue Condorcet, ne respectant pas la limitation en vigueur fixée à 50 km/h. Alain Pascal a précisé que cette voie n'a d'avenue que le nom. En effet, étant située hors agglomération, il n'est pas envisageable d'y aménager des trottoirs ou d'y installer un éclairage public. Par

ailleurs, il a été rappelé qu'une chicane doit prochainement être installée à proximité du domicile de Mme Figuès.

Afin de remédier à cette situation, plusieurs solutions ont été soumises par les habitants et débattues lors de la séance :

- **Radar pédagogique** : Une habitante a suggéré l'installation de ce dispositif, estimant qu'il permet de sensibiliser et d'éduquer les conducteurs, qui n'ont pas toujours conscience de leur vitesse. Les avis sont toutefois partagés, certains participants jugeant cette mesure inefficace.
- **Ralentisseurs (dos d'âne)** : Alain Pascal a indiqué que ces dispositifs surélevés, bien que conçus pour réduire la vitesse et sécuriser les usagers, génèrent d'importantes nuisances sonores. En règle générale, les riverains finissent par en demander le retrait.
- **Création d'un rond-point** : Monsieur le Maire a expliqué que l'aménagement d'un nouveau carrefour giratoire serait trop proche de celui déjà existant. Néanmoins, un emplacement a été réservé dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour une éventuelle réalisation future, sous réserve d'une étude de faisabilité juridique préalable.
- **Implantation de panneaux « Stop » sur la voie principale** : Monsieur le Maire a rappelé la réglementation en vigueur : lorsque les voies sécantes sont des impasses, le panneau « Stop » doit impérativement être positionné à la sortie de l'impasse, et non sur l'axe principal.
- **Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB)** : La largeur de la voie étant insuffisante pour permettre le croisement de deux véhicules motorisés, ces derniers sont contraints de se déporter sur les rives, après s'être assurés de l'absence de cyclistes. L'habitante à l'origine de cette proposition estime qu'un tel aménagement permettrait de sensibiliser les automobilistes à la présence de cyclistes et de les inciter à ralentir. Couplée à un radar pédagogique, cette solution pourrait s'avérer à la fois efficace et peu onéreuse.
- **Installation de chicanes supplémentaires** : Cette option présente un inconvénient majeur : elle entraverait la circulation des engins agricoles, compliquant ainsi l'accès aux parcelles cultivées. Une habitante précise qu'elle trouve ces dispositifs très dangereux car très peu visibles.
- **Mise en place d'un feu « récompense »** : Ce système consiste en un feu tricolore maintenu au rouge par défaut, qui ne passe au vert que si le véhicule en approche respecte la limitation de vitesse. Alain Pascal a émis des réserves quant à la légalité d'un tel dispositif sur ce type de voie. Les élus se sont engagés à se renseigner sur ce point.
- **Installation de miroirs convexes** : Afin de faciliter la sortie de certaines propriétés privées, l'installation de miroirs convexes de sortie de parking a été évoquée. Bien que ce dispositif ne soit pas formellement interdit, il est fortement déconseillé par les services techniques. En effet, ces miroirs peuvent s'avérer trompeurs pour les usagers, car ils faussent l'appréciation de la distance réelle des véhicules en approche.

Monsieur le Maire a tenu à rappeler que 90 % des aménagements de voirie sont réalisés en réponse à un non-respect du code de la route par les usagers.

- **Terrain de basket dans le lotissement du Chêne Vert** : Des riverains ont signalé une vitesse excessive à proximité de cet équipement, régulièrement fréquenté par des jeunes, ce qui engendre des risques manifestes pour leur sécurité. Emilie Marot a interrogé l'assemblée sur l'existence d'une signalisation spécifique. En l'absence actuelle de panneau signalant cette aire de jeux, l'installation d'une signalétique adaptée a été identifiée comme une première mesure de prévention.

**Un habitant a proposé la constitution d'un groupe de travail dédié à cette problématique.** Composé d'habitants, d'élus et de techniciens, ce groupe aurait pour mission de mener une réflexion collective afin d'aboutir à des solutions pérennes et consensuelles.

## VOIRIE

- La demande de transformation du « Cédez-le-passage » en panneau « Stop » au **carrefour menant à la déchetterie** a été réitérée. Cette requête, déjà formulée lors de précédentes réunions de quartier, est jugée prioritaire par les riverains pour garantir la sécurité de cet axe.
- Il a été signalé que le **marquage au sol** délimitant les zones de partage entre cycles et véhicules motorisés subit une usure importante et s'efface par endroits. Cette observation sera transmise au service Voirie de Val de Garonne Agglomération pour une remise en peinture.
- Une administrée a signalé la **chute d'un poteau téléphonique** sur la route du Moulin à Vent, exprimant ses inquiétudes quant à la dangerosité de la situation. Il a été précisé que cet incident fait suite au passage de la tempête Nils. L'équipement a d'ores et déjà fait l'objet d'une mise en sécurité par les services compétents, dans l'attente de son remplacement définitif par l'opérateur.
- Une situation complexe a été exposée concernant un quartier (rue des antilopes) dont les **voies et réseaux sont restés sous statut privé suite** à une promotion immobilière. Les propriétaires, co-indivisaires de ces infrastructures, font face à une dégradation importante des équipements. Bien que des fonds aient été initialement prévus par le promoteur pour l'entretien, ces derniers n'ont pas été transmis. Il a été rappelé que la responsabilité civile des propriétaires est engagée en cas d'incident. Concernant la demande d'intégration de ces voies dans le domaine public de Val de Garonne Agglomération (VGA), une remise aux normes préalable, à la charge exclusive des propriétaires, est une condition impérative.

## TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

**Terrain de basket dans le lotissement du Chêne Vert** : ce terrain fait l'objet de signalements concernant diverses nuisances survenant à la nuit tombée. Ont été évoqués des faits de trafics, des nuisances sonores liées à la pratique du basket nocturne, ainsi que des rassemblements de véhicules (phares allumés) laissant derrière eux des débris (cigarettes et bouteilles) constatés au petit matin.

En réponse à ces préoccupations, Luc Faisandier, conseiller délégué spécial à la sécurité et à la tranquillité publique, a présenté **le dispositif de « Participation citoyenne »**. Mis en place en collaboration avec la gendarmerie, ce programme vise à instaurer une culture de la prévention de la délinquance au sein de la commune. Il repose sur un renforcement des liens et de la communication entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et les résidents.

Une habitante a souhaité nuancer les échanges en soulignant **l'importance de ne pas pénaliser l'ensemble de la jeunesse pour les agissements d'une minorité**. Elle a appelé à une approche équilibrée afin que les jeunes utilisant les infrastructures de manière respectueuse ne soient pas victimes des mesures de régulation, insistant sur la nécessité de ne pas traiter la problématique de manière contre-productive.

## DÉCHETS

- **Bacs de collecte** : Une problématique relative au positionnement des bacs de collecte après le passage des agents (ripeurs) a été soulevée. Il a été constaté que les poubelles sont fréquemment déposées à proximité immédiate de la chaussée plutôt que d'être replacées à leur emplacement initial.

Cette situation engendre des risques sécuritaires non négligeables : sous l'effet du vent ou du souffle provoqué par le passage des véhicules, les bacs peuvent se retrouver projetés sur la voie publique. Outre le danger pour la circulation, cette situation engage la responsabilité des propriétaires des bacs.

La municipalité s'est engagée à transmettre ces observations à la société prestataire afin de garantir un retour au point de dépôt initial après chaque collecte. Pour mémoire, le ramassage des poubelles est une compétence déléguée à Val de Garonne Agglomération.

- **Déchetterie de Lolya** : Les administrés ont fait part de leurs interrogations concernant la date de mise en service de la nouvelle déchetterie de Lolya, dont l'ouverture est prévisionnellement fixée au début de l'année 2027. Face aux inquiétudes exprimées quant aux risques de congestion du trafic aux abords de l'infrastructure, Monsieur le Maire a précisé qu'un plan de circulation spécifique a été élaboré pour fluidifier les accès. Toutefois, si des difficultés persistantes de circulation étaient constatées après l'ouverture, la création d'un carrefour giratoire à la sortie du site pourrait être envisagée.

- **Déchetterie Charrié** : Une problématique de propreté a été signalée sur les voies d'accès à la déchetterie de Beyssac. Il apparaît que de nombreux usagers ne bâchent pas leurs remorques lors du transport de déchets. En raison de la déclivité de la route menant au site, des débris s'échappent fréquemment des chargements, entraînant une pollution de la chaussée et des fossés environnants.

Véronique Broutet rappelle qu'il est normalement obligatoire de bâcher sa remorque pour se rendre en déchetterie.

## ESPACES VERTS

- **Terrain de basket dans le lotissement du Chêne Vert** : des arbres sont tombés suite au passage de la tempête Nils. Ils ont été tronçonnés, mais pas ramassés. Alain Pascal explique que la tempête a causé de nombreux dégâts sur le territoire de la commune, et que les agents ont commencé par parer au plus pressé. Ils sont actuellement en train de préparer le site de la Filhole pour le festival Garorock.
- Également sur ce même terrain de basket, les herbes sont très hautes autour des arbres. Emilie Marot explique que la mairie applique la **méthode de gestion différenciée des espaces verts**. Cela consiste à adapter l'entretien des espaces publics selon leur usage, leur valeur écologique et leur fréquentation, afin de concilier biodiversité, économies de ressources et qualité paysagère.
- Une administrée a tenu à exprimer sa satisfaction et à féliciter les agents municipaux pour la qualité des travaux de **faucardage réalisés sur le Chemin de Belleroche**. L'efficacité de cette intervention a été particulièrement soulignée.

- **Entretien des chemins ruraux** : Un administré a soulevé la problématique de l'entretien de certains chemins ruraux, déplorant une absence d'intervention municipale et signalant l'appropriation indue d'une portion de voie par des riverains.  
Monsieur le Maire a apporté des précisions sur le cadre de gestion de ces voies. Il a expliqué que le transfert de la compétence entretien à Val de Garonne Agglomération n'a pas été opéré pour certains chemins peu fréquentés, afin d'éviter des coûts de gestion pour des interventions qui ne seraient pas effectives.  
Par ailleurs, il a été reconnu que les services municipaux interviennent plus ponctuellement sur ces axes, en particulier lorsqu'ils ne desservent aucune habitation.
- **Végétation envahissante** : La piste cyclable bordant la rocade subit des dégradations dues à la prolifération de liserons qui endommagent le revêtement bitumineux. Le rétrécissement de la voie rend la circulation des cyclistes difficile, voire impraticable. Le Département, gestionnaire de ce tronçon, sera sollicité pour une intervention.
- **Passage souterrain du rond-point de Beyssac** : Un besoin d'entretien a été identifié concernant le passage souterrain permettant de franchir la rocade. Une opération de débroussaillage des ronces ainsi que le remplacement d'un dispositif d'éclairage défectueux sont nécessaires.

## **AQUAVAL**

Un administré a fait part de ses préoccupations concernant l'entretien et la propreté de la piscine Aquaval, gérée par l'agglomération. Ont été mentionnés l'état de la ligne d'eau, le manque de propreté des vestiaires ainsi que la dégradation des revêtements de sol.

En réponse, Émilie Marot a précisé que les désagréments constatés relèvent davantage de l'obsolescence et de l'usure naturelle des matériaux que d'un défaut d'entretien. Elle a rappelé que la rénovation complète d'un tel équipement représente un investissement majeur et complexe. Par conséquent, des interventions de remise en état sont programmées et réalisées de manière progressive afin de maintenir l'infrastructure en service.

## **PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION « BEYSSAC REBONDIT ! »**

La mission de cette association est d'organiser des événements festifs, culturels, citoyens et intergénérationnels dans le quartier de Beyssac, afin de renforcer le lien social, la convivialité, et l'implication des habitants ; cela peut inclure (liste non exhaustive) : fêtes de quartier, repas partagés, concerts, spectacles, animations de rue, brocantes, vide-greniers, activités pour enfants et familles, actions de solidarité ou de sensibilisation.

Le quartier de Beyssac vibrera au rythme de la fête les samedi 20 et dimanche 21 juin 2026 à l'occasion du grand rendez-vous « Beyssac Rebondit ». Un week-end placé sous le signe du partage, de la convivialité et des traditions, avec de nombreuses animations pour tous les âges.

Un week-end également placé sous le signe du souvenir avec les 50 ans du gymnase de Beyssac, témoin de nombreuses générations et de beaux moments de partage. Une exposition retracera tout au long du week-end l'histoire du quartier ainsi que la naissance de cette salle emblématique.

**Cette rencontre a été clôturée par un temps convivial.**